

REPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT - REGION DE LA  
GUADELOUPE

\*\*\*\*\*

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE  
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT  
DE GUADELOUPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS

Séance du : 30 juin 2025  
Première convocation : 23 juin 2025  
Membres en exercice : 28

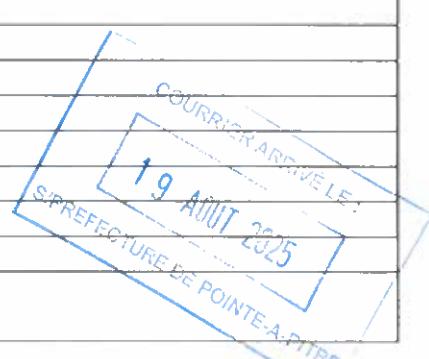
**DELIBERATION N°CS2025-06-66/5 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET  
PRINCIPAL – EXERCICE 2024**

L'an deux-mille vingt-cinq, le trente juin à quatorze heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de séance de Madame Nicole SINIVASSIN.

LISTE DES DELEGUES		PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTEES PAR
1	M. Ferdy LOUISY (PRESIDENT)		S'est retiré de la salle au moment du vote	
2	M. Jean BARDAIL (Membre du Bureau)	X		
3	Mme Myriam BROSIUS (Membre du Bureau)	X		
4	M. Jean-Louis FRANCISQUE (Membre du Bureau)	X		
5	M. Alain LEON (Membre du Bureau)	X		
6	M. Fabert MICHELY (Membre du Bureau)	X		
7	M. Henri YACOU (Membre du Bureau)	X		M. Alain LEON
8	M. Thierry ABELLI (Délégué)	X		
9	M. Héric ANDRE (Délégué)	X		
10	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE (Déléguée)	X		Mme Nicole SINIVASSIN
11	M. Adrien BARON (Délégué)	X		
12	M. Eric BEAUPERTHUY (Délégué)	X		
13	M. Ary CHALUS (Délégué)	X		
14	M. Jean-Philippe COURTOIS (Délégué)	X		
15	M. Edouard DELTA (Délégué)	X		
16	M. Philippe DEZAC (Délégué)	X		
17	M. Justin DESSOUT (Délégué)	X		
18	M. Camille ELIZABETH (Délégué)	X		
19	Mme Maddly GARGAR (Délégué)	X		
20	Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO (Déléguée)	X		
21	M. Eric LATCHOUMANIN (Délégué)	X		
22	M. Guy LOSBAR (Délégué)	X		
23	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN (Déléguée)	X		
24	M. Rosan RAUZDUEL (Délégué)	X		
25	M. David MONTOUT (Délégué)	X		
26	M. Blaise MORNAL (Délégué)	X		
27	M. Jules OTTO (Délégué)	X		
28	Mme Nicole SINIVASSIN (Déléguée)	X		
	M. Jean-Claude MALO Président de la Commission de surveillance	X		

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Madame Maddly GARAR est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.



## LE COMITE SYNDICAL

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics de l'eau potable et de l'assainissement en Guadeloupe ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 26 aout 2021 portant fixation des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe ;
- VU** la délibération n°CS2024-10-147/10 du 30 octobre 2024 portant élection du Président du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU** le compte administratif du ***budget principal*** et ses annexes – Exercice 2024 (cf. annexe).

**Considérant l'exposé de Madame la Présidente de séance :**

### **PRESENTATION GENERALE**

		<b>RECETTES</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>SOLDE D'EXECTION</b>
Section de fonctionnement	Réalisations en 2024	32 673 815,24	32 566 156,04	107 659,20
	Reports de 2023	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>32 673 815,24</b>	<b>32 566 156,04</b>	<b>107 659,20</b>
	Restes à réaliser/à reporter en N+1	62 151,39	62 151,39	0,00
	<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>32 735 966,63</b>	<b>32 628 307,43</b>	<b>107 659,20</b>
Section d'investissement	Réalisations en 2024	239 512,28	431 780,46	-192 268,18
	Reports de 2023	430 018,42	0,00	430 018,42
	<b>TOTAL</b>	<b>669 530,70</b>	<b>431 780,46</b>	<b>237 750,24</b>
	Restes à réaliser/à reporter en N+1	0,00	127 094,63	-127 094,63
	<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>669 530,70</b>	<b>558 875,09</b>	<b>110 655,61</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>33 405 497,33</b>	<b>33 187 182,52</b>	<b>218 314,81</b>

### **La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement a fait l'objet d'une exécution en dépense d'un montant de **32 566 156,04€**

Les recettes s'élèvent à **32 673 815,24 €** ;

Le résultat de l'exercice fait apparaître un résultat égal à **107 659,20 €** ;

La reprise des résultats antérieurs fait apparaître un excédent de **0 €** ;

Le résultat cumulé est excédentaire de **107 659,20 €** ;

Ce résultat fera l'objet d'une affectation au budget 2025 dans le cadre du budget supplémentaire.

## Consommation des dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Crédits prévus	Mandats réalisés	Ecart	%
011	Charges à caractère générale	11 018 224,89	10 854 034,02	164 190,87	98,51
012	Charges de personnel	21 527 994,87	21 441 240,68	86 754,19	99,60
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
65	Autres charges de gestion courante	100 000,00	62 649,96	37 350,04	62,65
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
67	Charges exceptionnelles	56 000,00	55 686,09	313,91	99,44
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	153 000,00	152 545,29	454,71	99,70
<b>TOTAL</b>		<b>32 855 219,76</b>	<b>32 566 156,04</b>	<b>289 063,72</b>	<b>99,12</b>

Les charges à caractère générale se sont relativement stabilisées entre 2023 et 2024.

Hormis les postes de dépenses qui traduisent le fonctionnement courant du syndicat notamment Nettoyage des locaux, le gardiennage, la maintenance etc, certains postes ont enregistré une hausse significative notamment (location mobilière, la télécommunication et les dépenses relatives à la gestion de la clientèle).

A noter les principaux postes qui constituent les charges courantes du budget principal

- Carburant = 683 439,41 €
- Location immobilière = 1 379 930,31 €
- Location mobilière = 2 013 359,41 €
- Frais de télécommunication = 2 045 090,42 €

Les charges de personnel s'élèvent à 21,4 millions dont 45% constituent la direction de la clientèle.

## Consommation des recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Crédits prévus	Titres réalisés	Ecart	%
013	Atténuation de charges	550 000,00	346 422,96	203 577,04	62,99
70	Ventes de produits fabriqués	32 229 871,23	31 979 457,04	250 414,19	99,22
74	Subvention d'exploitation	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
75	Autres produits de gestion courante	91 876,73	91 876,85	-0,12	100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
77	Produits exceptionnels	228 471,80	256 058,39	-27 586,59	112,07
78	Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
<b>TOTAL</b>		<b>33 100 219,76</b>	<b>32 673 815,24</b>	<b>-426 404,52</b>	<b>98,71</b>

Les recettes proviennent principalement de la refacturation aux budgets Eau potable, Assainissement collectif et non collectif.

## **La section d'investissement**

La section d'investissement a fait l'objet d'une exécution en dépense d'un montant de **431 780,46 €** ;

Les recettes s'élèvent à **239 512,28 €** ;

Le solde de la section d'investissement pour l'exercice est déficitaire de **192 268,18 €** ;

La reprise des résultats antérieurs pour la section investissement fait apparaître un excédent de :

**430 018,42 €** ;

Le solde cumulé de la section d'investissement s'élève donc à **237 750,24 €**.

### Consommation des dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Crédits prévus	Mandats réalisés	Ecart	%
20	Immobilisations incorporelles	137 165,02	8 520,00	128 645,02	6,21
21	Immobilisations corporelles	748 722,07	418 760,46	329 961,61	55,93
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
27	Immobilisations financières	7 000,00	4 500,00	2 500,00	64,29
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
D001	Solde négatif reporté de N-1	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
<b>TOTAL</b>		<b>892 887,09</b>	<b>431 780,46</b>	<b>461 106,63</b>	<b>48,36</b>

Les dépenses concernent essentiellement

- Acquisition de logiciels
- Installations générales et aménagement divers
- Matériels de bureau, informatique et mobiliers

### Consommation des recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Crédits prévus	Titres réalisés	Ecart	%
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
10	Dotations	64 868,67	86 966,99	-22 098,32	134,07
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	153 000,00	152 545,29	454,71	99,70
<b>TOTAL</b>		<b>217 868,67</b>	<b>239 512,28</b>	<b>-21 643,61</b>	<b>109,93</b>

Les recettes d'investissement sont constituées de dotations provenant de l'affectation du résultat de l'excédent cumulé de fonctionnement de l'exercice 2023.

## LES RESTES A REALISER

### Rappel sur restes à réaliser

Les résultats de l'exercice budgétaire figurant au Compte Administratif sont constitués du déficit ou de l'excédent réalisé de chacune des sections, mais aussi des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Ces derniers font en effet partie intégrante des résultats du compte administratif.

En section d'investissement, les restes à réaliser correspondent :

- En dépenses : aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- En recettes : aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes ;

En section de fonctionnement, les restes à réaliser concernent les opérations n'ayant pas donné lieu à rattachement. Ils correspondent :

- En dépenses : aux dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à rattachement soit en l'absence de service fait au 31 décembre de l'exercice soit parce que l'incidence de ces charges sur le résultat n'est pas significative ;
- En recettes : aux recettes certaines non mises en recouvrement à l'issue de la journée complémentaire.

## Détail des restes à réaliser 2024 du compte administratif :

### Les restes à réaliser en dépenses :

Les restes à réaliser en dépenses de fonctionnement s'élèvent à **62 151,39 €**. Ils feront l'objet d'un report sur l'exercice 2025 dans le cadre du budget supplémentaire.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à **127 094,63 €**. Ils feront l'objet d'un report sur l'exercice 2025 dans le cadre du budget supplémentaire.

### Les restes à réaliser en recettes :

Les restes à réaliser en recettes de fonctionnement s'élèvent à **62 151,39 €**. Ils feront l'objet d'un report sur l'exercice 2025 dans le cadre du budget supplémentaire.

**Le résultat du compte administratif 2024 du budget principal s'élève à 218 314,81 €**

<b>RESULTATS EXERCICE BUDGET PRINCIPAL</b>		<b>2024</b>
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>		
dépenses		32 566 156,04 €
recettes		32 673 815,24 €
<b>solde de l'exercice (résultat)</b>		<b>107 659,20 €</b>
Excédent ou déficit de fonctionnement reporté (n-1)		- €
<i>Transfert de résultat par opération d'ordre non budgétaire</i>		
restes à réaliser dépenses		62 151,39 €
restes à réaliser recettes		62 151,39 €
solde restes à réaliser		0,00 €
Solde cumulé de la section		107 659,20 €
<b>Solde cumulé avec restes à réaliser (A)</b>		<b>107 659,20 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
dépenses		431 780,46 €
recettes		239 512,28 €
solde de l'exercice		- <b>192 268,18 €</b>
déficit ou excédent d'investissement reporté (n-1)		430 018,42 €
solde cumulé de la section		237 750,24 €
<i>Transfert de résultat par opération d'ordre non budgétaire</i>		
solde cumulé de la section		<b>237 750,24 €</b>
restes à réaliser dépenses		127 094,63 €
restes à réaliser recettes		- €
solde restes à réaliser		<b>- 127 094,63 €</b>
<b>Solde cumulé avec restes à réaliser (B)</b>		<b>110 655,61</b>
<b>soldes cumulés des deux sections (A+B)</b>		<b>€ 218 314,81</b>

Monsieur le Président, s'est retiré au moment du vote.  
 Le Comité Syndical, provisoirement présidé par Madame Nicole SINIVASSIN,  
 Ouï le rapport et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés DECIDE :

VOTE : NOMBRE DE VOIX : 17		
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	0	2

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** le compte administratif du *budget principal* du SMGEAG pour l'exercice budgétaire 2024, comme suit:

	RECETTES	DÉPENSES	SOLDE D'EXECUTION
Section de fonctionnement	Réalisations en 2024	32 673 815,24	107 659,20
	Reports de 2023	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>32 673 815,24</b>	<b>107 659,20</b>
	Restes à réaliser/à reporter en N+1	62 151,39	0,00
	<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>32 735 966,63</b>	<b>107 659,20</b>
Section d'investissement	Réalisations en 2024	239 512,28	-192 268,18
	Reports de 2023	430 018,42	430 018,42
	<b>TOTAL</b>	<b>669 530,70</b>	<b>237 750,24</b>
	Restes à réaliser/à reporter en N+1	0,00	-127 094,63
	<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>669 530,70</b>	<b>110 655,61</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>33 405 497,33</b>	<b>218 314,81</b>

**ARTICLE 2 : DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance

  
Maddly GARGAR



Présidente de séance  
Nicole SINIVASSIN

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

